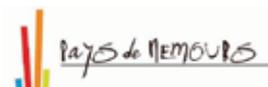
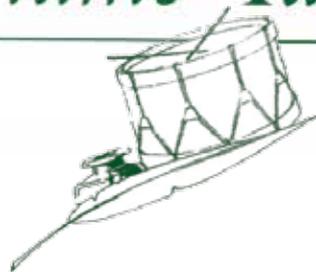




Le « Plume = Tambour »



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE VILLIERS-SOUS-GREZ - MAI 2021 - N°109

Sommaire

P 02 Édito

ACTUALITÉS

P 03 Compte-rendu des Conseils municipaux

P 13 Compte rendu vaccinations

P 14 Budget 2021

P 16 Commission stationnement et circulation

P 17 8 mars, journée de la femme à Villiers

P 18 Point sur les projets participatifs

P 19 Recrutement pour le service civique

INFOS UTILES

P 20 Plan canicule, les bons gestes

P 21 Nuisances sonores

ENVIRONNEMENT

P 22 Contestation villageoise des coupes d'arbres de l'ONF

P 24 Concours "L'arbre de l'année"

P 25 Favoriser la biodiversité grâce aux terrains communaux

P 26 VIE ASSOCIATIVE

P 30 DÉTENTE

P 32 INFOS PRATIQUES

Comité de rédaction : C. Ballay - J.-P. Girard - F. Hubert - P. Lanouguère - T. Masson

Mise en page : V. Bach

Impression : Paroi-services - 01 64 24 24 44 - 77 Recloses

Contact : infocomvsg@gmail.com



© Alexandre Fellini / Unplash

Voici donc les longs jours, lumière, amour, délire !
Voici le printemps ! mars, avril au doux sourire,
Mai fleuri, juin brûlant, tous les beaux mois amis !
Les peupliers, au bord des fleuves endormis,
Se courbent mollement comme de grandes palmes ;
L'oiseau palpite au fond des bois tièdes et calmes ;
Il semble que tout rit, et que les arbres verts
Sont joyeux d'être ensemble et se disent des vers.
Extrait du poème *Toute la lyre* de Victor Hugo

Édito

Un an déjà !

Un an s'est déjà écoulé depuis que nous avons été élus. Un honneur pour une équipe municipale qui mesure la tâche à accomplir 6 années durant, une course de fond. Aujourd'hui, devant les vicissitudes permanentes, c'est une joie de présider au quotidien à l'avenir du village. Cette joie efface le côté pénible de certaines tâches qu'il faut pourtant bon gré mal gré effectuer. Des courriels envahissants de toutes parts qu'il faut bien traiter, des réunions en visio-conférence : syndicats, Communauté de Communes, du Parc Naturel Régional du Gâtinais... que nous devons honorer pour être toujours au courant de l'actualité. Une Administration dont, parfois, on ne comprend pas toujours les arcanes. Mais aussi des problèmes de voisinage qu'il faut essayer de résoudre en jouant les médiateurs. Les décisions préfectorales qui changent en matière de confinement puis de déconfinement puis de protocole de dernière minute... Mais bien au-delà de ces soucis quotidiens, c'est aussi le formidable plaisir partagé de voir des projets qui se concrétisent, des budgets abondés par des subventions bienvenues. Les efforts récompensés. Dès lors on dort un peu mieux. « La vaccination avance bien, Monsieur le maire », « le Plume Tambour est prêt ce soir Monsieur le maire », « nous avons bouché le trou de la rue Lefebvre Monsieur de maire », tous ces propos de l'équipe municipale, des personnels ou des commissions résonnent avec bonheur aux oreilles d'un maire et de son équipe qui se disent au final que tous ces petits bonheurs compensent bien les autres « galères ».

Bien sûr, la préoccupation majeure, quasi unique dans les annales de l'ère moderne, c'est la Covid, est-il besoin de le rappeler ? Il faut donc rester prudent et sur ses gardes, vacciné ou non.

Vous trouverez dans cette édition du Plume Tambour un article sur notre budget, sur les différents projets entamés et sur la commission « stationnement et circulation ».

Bonne lecture...

Thierry Masson

Compte rendu du Conseil municipal du 2 mars 2021

Présents : Thierry Masson maire, Christine Groetzinger, Laëtitia Lepaisant, Yves Loir et Guillaume Chapet adjoints, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Gabriel Massart, Titouan Poncelin de Raucourt, Jean-Pierre Girard, Etienne Brehier et Emmanuelle Sormail, conseillers

Absents excusés : Etienne Brehier (donne pouvoir à Gabriel Massart) et Paul Lanouguere (donne pouvoir à Thomas Bonfils)

Secrétaire : Christine Groetzinger

APPROBATION

du compte rendu du 2 février 2021

DÉLIBÉRATIONS

■ Compte de gestion 2020 commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune, considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la commune et du Compte de Gestion du Trésorier, Monsieur le maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Le conseil approuve à l'unanimité.

■ Compte de gestion 2020 eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif eau, considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif eau et du Compte de Gestion du Trésorier, Monsieur le maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif eau pour le

même exercice.

Le conseil approuve à l'unanimité.

■ Compte de gestion 2020 assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif assainissement, considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif assainissement et du Compte de Gestion du Trésorier, Monsieur le maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif assainissement pour le même exercice.

Le conseil approuve à l'unanimité.

■ Vote du compte administratif du service commune 2020

• Section de fonctionnement :

Dépenses : 649 780,90 €

Recettes : 691 238,35 €

Excédent reporté : 12 697,66 €

Excédent de clôture : 354 155,11 €

• Section d'investissement :

Dépenses : 390 758,92 €

Recettes : 224 586,88 €

Excédent reporté : 369 268,76 €

Excédent de clôture : 203 096,72 €

M. le maire étant sorti de la salle du conseil, le Conseil municipal, sous la présidence de Christine Groetzinger approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

■ Vote du compte administratif eau 2020

• Section de fonctionnement :

Dépenses : 24 767,54 €

Recettes : 24 498,81 €

Excédent reporté : 88 303,90 €

Excédent de clôture : 88 035,17 €

• **Section d'investissement :**

Dépenses : 24 635,96 €

Recettes : 26 491,96 €

Excédent reporté : 5 234,27 €

Excédent de clôture : 7 090,27 €

M. le maire étant sorti de la salle du conseil, le Conseil municipal, sous la présidence de Christine Groetzinger approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

■ **Affectation de résultat commune**

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2020, constatant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente un excédent de fonctionnement de 354 155,11 € avec une recette de 35,63 € (dissolution du SCOT de Fontainebleau de 2017 lorsque que la commune faisait partie de la communauté de communes des terres du gâtinais) et un excédent d'investissement de : 203 096,72 € avec une recette de 864,35 € (dissolution du SCOT de Fontainebleau de 2017 lorsque que la commune faisait partie de la communauté de communes des terres du gâtinais),

décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 :
354 190,74 €

En investissement recette compte 001 :
203 961,07 €

Le conseil approuve à l'unanimité.

■ **Affectation de résultat assainissement**

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2020, constatant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente un excédent de fonctionnement de 244 233,32 € et un excédent d'investissement de 25 793,17 €,

décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 :
244 233,32 €

En investissement recette compte 001 :
25 793,17 €

Le conseil approuve à l'unanimité.

■ **Affectation de résultat eau**

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte

administratif de l'année 2020, constatant que le compte administratif de l'exercice 2020 présente un excédent de fonctionnement de 88 035,17 € et un excédent d'investissement de 7 090,27 €, décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette 002 : 88 035,17 €

En investissement recette compte 001 : 7 090,27 €

Le conseil approuve à l'unanimité.

■ **Vote des taxes**

M. le maire rappelle que ces taxes sont : La taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non-bâti La taxe d'habitation étant gelée et compensée.

M. le maire propose de ne pas appliquer d'augmentation cette année et de maintenir les taux suivants :

- pour la taxe foncière sur le bâti, d'un taux d'imposition de 16,77 %

- pour la taxe foncière sur le non bâti, d'un taux d'imposition de 47,79 %

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le maintien des taux des taxes.

■ **Emprunt complémentaire**

M. le maire propose de contracter un emprunt complémentaire pour assurer la fin des travaux de la réhabilitation du 27 Gabriel Bachet.

Le crédit agricole nous propose l'emprunt suivant :

Profil d'amortissement	Durée	Taux	Echéances trimestrielles	Intérêts cumulés
échéances constantes	25 ans	0,87 %	1 670,66 €	17 065,81 €

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité l'emprunt de 149 000 € du crédit agricole.

■ **Devis de renouvellement des canalisations d'eau potable en fonte**

M. le maire présente un devis de la société SAUR concernant le renouvellement des canalisations d'eau potable en fonte. Pour être en conformité il est impératif de les renouveler.

Le montant s'élève à 63 520,97 € HT (76225,16 € TTC)

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le devis Saur et son exécution.

■ Devis mur service technique

Yves Loir explique aux membres du Conseil que le mur de clôture des services techniques s'est effondré chez les voisins.

Il présente les trois devis suivants :

Société Bregé 11 201 € HT (13 441,20 € TTC)

Société Rivière 14 270 € HT (17 124 € TTC)

Société Teixeira 10 800 € HT (12 960 € TTC)

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le devis Teixeira et son exécution.

■ Demande de FER et d'amende de police pour l'aire de stationnement paysagère rue Creuse

Le projet d'extension de l'aire de stationnement de la Rue Creuse peut bénéficier de subventions au titre des FER (Fonds d'Équipement Rural).

Ces travaux d'un montant de 58 293,00 € HT sont en effet éligibles avec un taux de 50 % soit une subvention espérée de 29 146,50 €.

Ces travaux sont aussi éligibles aux subventions d'amendes de police avec une subvention espérée de 17 487,90 €

Dans ces conditions, M. le maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour déposer un dossier de demande de subventions pour cet aménagement. Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le plan de demande de subventions FER et Amende de police et son exécution.

■ Vote des budgets eau et assainissement

M. le maire présente aux membres du Conseil les budgets eau et assainissement ci-dessous :

EAU

• FONCTIONNEMENT

Dépenses

Amortissements (6811) : 25 000 00 €

Dépenses imprévues (022) : 65,06 €

Entretien (Clôture château d'eau)
(61528) : 11 445,30 €

Vir. à la section Investiss. (023) : 78 000,00 €

Intérêts/emprunt (66111) : 2 600,00 €

ICNE (66112) : 516,81 €

Total : 11 7627,17 €

Recettes

Excédent 2020 Fonct. (002) : 88 035,17 €

Subvention d'exploitation (74) QP de subv./investiss. (777) : 1 592,00 €

Autres taxes et redevances (70128) : 28 000,00 €

Total 117 627,17 €

• INVESTISSEMENT

Dépenses

Frais d'études (Géolocalisation) (203) :

3 000,00 €

Travaux - Provision (2158)

(oactc 4 112 € + 76 225,16 € canalisation) :
90 667,47 €

Emprunt Agence de l'eau + cdc (1641) :

17 000,00 €

Dépenses imprévues (020) : 68,61 €

QP de subv./investiss. (1391) : 1 592,00 €

Total : 11 2328,08 €

Recettes

Excédent 2020 Inves. (001) : 7 090,27 €

Amortissements (28158) : 25 000 €

Vir. de la section fonctionnement (021) : 78 000 €

Récupération tva Prov/intérêts (2764)
département : 22 37,81 €

Total 11 2328,08 €

ASSAINISSEMENT

• FONCTIONNEMENT

Dépenses

Amortissements (6811) : 8 416,00 €

Divers - SATESE (618) Vir. à la section Investiss.
(023) 266 435,88 €

Dépenses imprévues (022) : 64,09 €

Total 27 4915,97 €

Recettes

Excédent 2020 Fonct (002) : 244 233,32 €

Autres taxes et redevances (70128) : 30 000,00 €

Subvention d'exploitation (74) : 682,65 €

prime ass collectif

Total 274 915,97 €

• INVESTISSEMENT

Dépenses

Immobilisations corporelles (2158) :

153 119,17 €

Dépenses imprévues (020) Intallations, matériel et outillage techniques station épuration

(2315) : 147 525,88 €

Total : 30 0645,05 €

Recettes

Excédent 2020 Inves. (001) : 25 793,17 €

Amortissements Mat. (28158) : 8 416,00 €

Vir. de la section de fonctionnement

(021) : 26 6435,88 €

Total : 30 0645,05 €

Vote à l'unanimité

■ Informations

Tour de table des commissions

• Commission cimetière

La commission cimetière s'est réunie le 23 février pour envisager des solutions de compostage des déchets verts du cimetière avec l'aide de Julie Maratrat du PNR, prévoir de nouveaux monuments pour le columbarium qui n'a plus de cases disponibles, et reprendre le chantier bénévole de nettoyage et mise en valeur de l'ancien cimetière en complément de l'entretien courant effectué par les agents communaux.

• Commission « Embellissement du Village »

La commission « Embellissement du Village » s'est réunie le 1^{er} mars. Après inventaire des différents espaces verts de la commune, le chantier bénévole prendra en charge, dans un premier temps, le désherbage et le fleurissement du centre du village église, poste, mairie et boulangerie en complément de l'entretien courant effectué par les agents du service technique.

3 puits sur 13 sont déjà entretenus par des riverains. Nous les remercions.

• Service technique

Les agents ne pouvant pas assurer l'entretien de toutes les plantations implantées sur la com-

mune, nous sommes obligés de faire appel à des volontaires ou à un renfort extérieur.

Pour le cimetière cela est réglé grâce à Catherine Ceraudo et Christine entourées de bénévoles actifs.

• Commission « Urbanisme et environnement

La réunion du syndicat du Parc du Gâtinais nous informe qu'en raison de la construction du grand Paris des sociétés peu scrupuleuses tentent de se débarrasser de façon douteuse des déchets de chantier par enfouissement sur des zones soit non déclarées, soit en faisant miroiter des sommes qu'il ne verront jamais, à des propriétaires tout en ayant déposé des déchets très douteux sans avis préalable. Le parc du Gâtinais nous avertit de surveiller les activités douteuses de camions sur le secteur du parc du Gâtinais sachant que des chantiers de grande ampleur sont prévus dans la proximité nord du PNRGF.

La taille des tilleuls a été organisée de façon à respecter les arbres, préserver le fleurissement des arbres pour les abeilles et conserver des espaces ombragés. Une organisation économique par des tailles moins fréquentes. Ce choix peut mettre de côté l'esthétisme surtout la première année, nous réévaluerons le projet en fonction des retours d'expérience car aucun principe comme celui-là n'est pratiqué ailleurs.

Une demande de panneaux supplémentaires pour la surveillance contre les dépôts sauvages a été faite au Parc du gâtinais. Le déploiement de l'ensemble des panneaux et l'installation des caméras se feront en fonction.

La réservation du pressoir pour le pressage des pommes en octobre prochain a été demandée du 20 au 23 octobre 2021. Le parc ayant eu beaucoup de demandes, un tirage au sort doit avoir lieu car 19 demandes ont été faites pour 12 créneaux.

La date du nettoyage de printemps a été prévue pour le 27/03/21.

La visite des terrains de la commune est en cours pour évaluer les possibilités d'entretien, de vente de bois et de recensement des espèces type fruitier.

Présentation des budgets prévisionnels Commune et RPI.

Fin de séance à 23h01

Compte rendu du Conseil municipal extraordinaire du 18 mars 2021

Présents : Thierry Masson, maire, Christine Groetzinger Laëtitia Lepaisant, Yves Loir et Guillaume Chapet, adjoints, Catherine Ballay, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Thomas Bonfils, Titouan Poncelin de Raucourt, Jean-Pierre Girard, Etienne Brehier et Emmanuelle Sormail, conseillers

Absents excusés : Paul Lanouguere (donne pouvoir à Jean-Pierre Girard) et Gabriel Massart.

Secrétaire : Christine Groetzinger

DÉLIBÉRATIONS

■ Emprunt complémentaire

Annule et remplace la délibération n°21/2021 en date du 02/03/2021.

M. le maire rappelle que se poursuit en ce moment la réhabilitation du 27 rue Gabriel Bachet et que le projet du parking rue Creuse est à venir. Monsieur le maire propose de contracter un prêt d'un montant de 138 000 € et rappelle les conditions :

Montant : 138 000,00 €

Durée : 25 ans

Taux fixe : 0.87 %

Périodicité : Trimestrielle

Echéances : Constantes (amortissement progressif du capital et intérêts dégressifs)

Frais de dossier : 138,00 €

Les conseillers ayant eu connaissance des documents détaillés délibèrent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à la proposition du Crédit Agricole de Brie Picardie et conclut en demandant à M. le maire de confirmer auprès de cette banque l'adoption de son offre et le mandate à signer toute pièce nécessaire à son obtention.

Fin de séance à 21h25



La
commémoration
du 8 mai commencera
à 11h00
au monument aux morts

Compte rendu du Conseil municipal du 6 avril 2021

Présents : Thierry Masson, maire, Christine Groetzinger et Guillaume Chapet, adjoints, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Paul Lanouguere, Etienne Brehier et Emmanuelle Sormail, conseillers

Absents excusés : Thomas Bonfils (donne pouvoir à Paul Lanouguere), Laëtitia Lepaisant (donne pouvoir à Emmanuelle Sormail), Yves Loir (pou-

voir à Martine Melet), Catherine Ballay (pouvoir à Christine Groetzinger), Titouan Poncelin de Raucourt (donne pouvoir à Guillaume Chapet), Jean-Pierre Girard (donne pouvoir à Paul Lanouguère)

Absent non excusé : Gabriel Massart

Secrétaire : Christine Groetzinger

DÉLIBÉRATIONS

■ Vote du budget 2021

SECTION	FONCTIONNEMENT	BUDGET 2020	
		Dépense	Recette
22	Dépenses imprévues	10000.00	
23	Virement à la section investissement	250000.00	
60 611	Eau	4632.84	
60 612	Energie - Electricité	27082.38	
60 621	Combustibles	3540.00	
60 622	Carburants	2000.00	
60628	Autres fournitures non stockées	100.00	
60 631	Fournitures d'entretien	1500.00	
60 632	Fournitures de petit équipement Brico	1000.00	
60 633	Fournitures de voirie	500.00	
60 636	Vêtements de Travail	500.00	
6 064	Fournitures administratives	3000.00	
6 065	Livres, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	300.00	
6068	Autres matières et fournitures	2000.00	
611	Contrats de prestations de service	13811.00	
6 135	Locations mobilières	200.00	
615 221	Entretien et réparations bâtiments	4500.00	
615 228	Autres bâtiments	250.00	
615 231	Entretien et réparations voiries	7000.00	
615 232	Entretien et réparation de réseaux		
61 551	Matériel roulant	2500.00	
6156	Maintenance	6200.00	
6 161	Assurances multirisques	4500.00	
6168	Autres Primes d'assurance	2500.00	
6182	Documentation générale et technique	200.00	
6184	Versement à des organismes de formation	1000.00	
6185	Frais de colloques et séminaires	100.00	
6188	Autres frais divers	200.00	
6218	Autre personnel extérieur	5259.00	
6226	Honoraires	2000.00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	3000.00	
6231	Annonces et insertions	1000.00	
6232	Fêtes et cérémonies	5000.00	
6237	Publications	2700.00	
6238	Divers	800.00	
6251	Voyages et déplacements	300.00	
6256	Missions	2187.88	

6338	Autres impôts et taxes,... sur rémunérations	400.00	
63512	Taxe foncière	3500.00	
6354	Droits d'enregistrement et de timbres	50.00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	150.00	
6411	Personnel titulaire	98300.00	
6413	Personnel non titulaire	23000.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	19000.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	30325.00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7000.00	
6458	Cotisations autres organisme	1000.00	
6475	Médecine du travail et pharmacie	1000.00	
6478	Autres charges sociales diverses	1300.00	
6531	Indemnités	36000.00	
6532	Frais de mission	100.00	
6533	Cotisation de retraite	1400.00	
6535	Formation	1000.00	
6553	Service d'incendie	10500.00	
65541	Contributions aux fonds de compensation		
65548	Autres contributions	136000.00	
657362	CCAS	9000.00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	7000.00	
65888	Autres	10.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7000.00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marché	150.00	
6811	Dotations aux amortissements	4097.20	
7391172	Dégrèvement de la taxe d'habitation sur logements vacants		
739221	FNGIR	142017.00	
739223	Fonds de péréquations ressources communales et intercommunales	16000.00	
2	Résultat de fonctionnement reporté		354190.74
70128	Autres taxes redevances d'eau		1000.00
7022	Coupe de bois		300.00
70311	Concessions dans les cimetières		1200.00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal		500.00
70388	Autres redevances et recettes diverses		2780.00
7088	Autres produits d'activités annexes		500.00
73111	Taxe foncière et taxe d'habitation		365958.00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés		1500.00
73211	Attribution de compensation		200256.00
73224	Fds depart dmta pour com – 5000h		40000.00
7353	Redevances des mines		1610.00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation		
7411	Dotations forfaitaire		31000.00

74121	Dotation de solidarité rurale		11500.00
744	Fctva		668.57
7478	Autres organismes		5000.00
74834	Etat-compensation au titre des exonérations des taxes foncières		1500.00
74835	Etat de compensation au titre des exonérations des taxes hab		5500.00
752	Revenus des immeubles		26872.00
7713	Libéralités reçues		300.00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de		14215.83
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		11614.06
	TOTAUX	938962.30	1077965.20

SECTION	INVESTISSEMENT		
Compte	Désignations		
1	Solde d'exécution de la section d'investissement		203961.07
20	Dépenses imprévues	9130.00	
2031	Frais d'études	5000.00	
2051	Concessions et droits similaires	5000.00	
2111	Terrains nus	15000.00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	95764.00	
21318	Autres bâtiments publics	17400.00	
2151	Réseaux de voirie	38028.00	
2152	Installations de voirie	7500.00	
21571	Matériel roulant voirie	27051.00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10645.00	
2158	Autre matériel et outillage technique	16359.00	
2182	Matériel de transport	2000.00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1300.00	
2184	Mobilier	1000.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	14363.00	
2135	Installations générales, agencements et aménagements	10595.00	
2312	Agencements et aménagements des terrains	31493.00	
2313	Constructions	183624.25	
21316	Cimetière	11000.00	
21	Virement de la section de fonctionnement		250000.00
10222	FCTVA		19185.48
10226	Taxe d'aménagement		8480.00
1318	Autres		28000.00
1322	Région		77948.00
1323	Département		37646.00
1328	Autres		5000.00
1338	Autres		12800.00
1342	Amende de police		20000.00

1641	Emprunts	33100.00	138000.00
Opération d'ordre chapitre 040			
28041511			3534.32
28152			562.88
Opération d'ordre chapitre 041			
2031	Frais d'étude		2148.00
2313	Constructions	2148.00	
	TOTAUX	537500.25	807265.75

Le Conseil approuve à l'unanimité.

■ Vote des taxes :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20/2021

Le maire présente aux membres du Conseil l'état 1259 des produits et taxes pour 2021 ainsi que la lettre du ministre concernant la réforme de la taxe d'habitation qui sera réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

Pour compenser la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale est transférée aux communes.

M. le maire propose de ne pas appliquer d'augmentation cette année et voter les taux suivants :

– pour la taxe foncière sur le bâti, taux d'imposition de 34,77 %

– pour la taxe foncière sur le non bâti, taux d'imposition de 47,79 %.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les taux des taxes.

■ Vote des subventions pour les associations :

Guillaume Chapet explique la création du tableau des subventions aux associations, tableau créé et validé par la commission avant présentation aux membres du Conseil. Le tableau est voté à l'unanimité par le Conseil municipal. Concernant l'association Paris sous Grez, Guillaume Chapet en tant que fondateur a quitté la salle pour délibération, les membres du conseil ont voté, à l'unanimité, la reconduction de la subvention effectuée par l'ancienne mandature.

Nom structure	Proposition	Votée
Amicale des Anciens de l'école de Villiers	100	100
ADAR	100	100
Les amis du patrimoine	100	100
FNACA	100	100
Coopérative école maternelle Villiers	400	400
OCCE (coopérative école Recloses)	400	400
Association sportive Collège Blanche de Castille	60	60
Club Amitiés et Loisirs des Aînés	100	100
Amicale Villaronne	800	800
Le Coq Chantant	250	250
Tennis Club de Villiers	250	250
Le Club des Sages	150	150
Sauvebois	160	160
Association A Vivre	400	400
ESF	750	750
USNSP (Sport adapté)	100	100
Médiathèque de Villiers	550	550
AGVBM (association sportive de Bourron)	150	150
Rugby Club Pays de Nemours	0	0
Groupe motards de Villiers et Recloses	100	100
Foyer Rural de Tousson	100	100
AMAP	100	100
Le Houblon Villaron	150	150
Association Le chant du Corps	100	100
Utopies & co	100	100
La Plume Philanthrope	350	350
Yogarmonie 77	300	300
GENE Nemours	100	100
Initiative villageoise	0	
Paris sous Grez	0	250
JSP (association jeune sapeur pompiers)	150	150
Totaux	6470	6720

■ Stationnement rue René Lefebvre :

La maison du 13 rue René Lefebvre est abîmée (rayée) par le passage de camion et engins agricoles. Il est nécessaire de modifier le trajet des camions par un éloignement de la circulation au droit du portail et mur de la maison, ceci implique de supprimer 3 à 4 places de stationnement en face et de voir avec l'ARD le meilleur processus pour la circulation des véhicules.

Les membres du conseil votent, à unanimité, l'interdiction de stationnement en face du 13 rue René Lefebvre.

■ Construction bateau de trottoir rue de Larchant :

M. le maire explique que des personnes qui font construire une maison rue de Larchant demandent si la mairie pouvait participer à la création d'un bateau de trottoir pour accéder à leur future maison d'un coût de 2 313,11 euros.

La création ou réfection de bateau de trottoir est à la charge des propriétaires des maisons concernées.

Au dépôt de permis de construire il peut être négocié avec la mairie une prise en charge partielle.

Le 55 rue René Lefebvre est un cas spécial, un stationnement de bus est sur ce trottoir et des normes bien précises doivent être respectées dont la mairie est responsable en cas de non-conformité. Ces bateaux de trottoir ont été négociés au permis de construire avec la municipalité précédente et seront créés à la fin des travaux, le coût engendré pour la mairie est de l'ordre de 5 à 7 000 euros.

Catherine Céraudo souligne que si l'on allait dans ce sens il y aurait une dizaine de demandes rue René Lefebvre, confirmé par Etienne Bréhier. Il peut être envisagé en cas de restructuration complète d'une rue de revoir les bateaux de trottoir de cette rue.

Par conséquent, le Conseil municipal vote à l'unanimité de ne pas participer aux coûts de création de bateaux de trottoir sur demande ponctuelle hors du dépôt de permis de construire.

■ Informations :

Etienne Brehier souligne qu'il a dû se déplacer

plusieurs fois concernant des brûlages à l'air libre de déchets verts. Le brûlage de déchets verts est interdit (article 84 du règlement sanitaire départemental article L541-2 du code de l'environnement) et est passible d'une amende de classe 3 soit 450 €.

Etienne Brehier souhaite que le Conseil se prononce sur un processus d'alerte des habitants.

Il a été décidé d'une nouvelle sensibilisation via notre bulletin municipal : « le Plume tambour » Lorsqu'une personne sera prise en flagrant délit de brûlage de déchets verts une lettre de la mairie lui sera automatiquement envoyée lui rappelant le coût de l'amende.

Si récidive la gendarmerie en sera informée.

Le brûlage des déchets verts agricoles n'est pas concerné par cette décision étant géré par un autre arrêté préfectoral précisant les modalités et distances des maisons, il sera évoqué lors d'une réunion avec les agriculteurs.

Les barbecues utilisant du bois sec et du charbon de bois ne sont pas concernés par cette procédure.

■ Tour de table des Projets :

- La tondeuse électrique est livrée et sera opérationnelle ce mois-ci.

- Le projet participatif Parc Ado comportera un rocher d'escalade au lieu du parcours de santé qui pour les agrès demande des normes drastiques et un contrôle annuel. Un dossier est déposé auprès des architectes des bâtiments de France et à la région pour demande de validation.

- Le projet participatif des composteurs au cimetière est arrêté. En effet à la suite d'une réunion du service technique et du Parc Naturel Régional du Gâtinais la gestion ne pourrait pas être réalisée. Ce projet est donc abandonné ; il est remplacé dans le budget communal par le jardin participatif de Maartje.

- Le camion électrique devrait arriver courant mai.

- Le Projet participatif des citernes souples incendie pour Busseau est bien avancé, les terrains d'installation choisis, une réunion avec le SDIS faite et un appel d'offre lancé.

- Le Projet participatif des nouvelles poubelles dans le Village est en cours, la commande de matériel effectuée.
- Le projet participatif de point de collecte de déchets à Busseau est en cours, une convention d'occupation d'un terrain est en cours de signature.
- Illuminations de Noël : Martine Melet souhaite profiter des promotions d'après Noël et a un rdv pour le choix de quelques guirlandes.
- Un projet de Skate Parc est à l'étude, Guillaume Chapet sera le responsable de la commission.
- Un conseil de RPI sera organisé pour la validation du budget le 7 avril. Budget très difficile du fait de l'augmentation des dépenses de personnel suite aux recommandations sanitaires Covid et une réduction des recettes.
- Le pressoir de pommes du Parc Naturel Régional du Gâtinais sera présent du 21 au 23 Octobre, Etienne Brehier va répertorier les vergers disponibles pour récolter les pommes.
- La commission « Bien vivre à Villiers » pour l'activité embellissement se met en place, mais manque de « bras », M. le maire souhaite que le village postule pour être lauréat des villages fleuris en 2022 pour une première fleur.
- La commission stationnement et circulation travaille bien sur la première phase qui est la rue de l'église, un livret explicatif sera créé et distribué aux habitants de cette rue et sera disponible à la mairie. Une sous-commission signalisation est créée pour revoir toute la signalétique dans le village, pas seulement le stationnement.
- Paul Lanouguère travaille sur un jeu de géolocalisation avec l'office du tourisme et sur l'amélioration du site Web. De plus il est en charge de négocier une reprise de parcelles de terrain qui permettrait de relier le foyer au chemin du bas du rocher Saint-Etienne.
- Un jeune en service civique sera recruté pour le début du mois de juin. Il faut souligner que grâce à notre jeune en service civique, Gabrielle, la

vaccination covid à Villiers est la plus performante de la communauté de commune rapportée au nombre d'habitant. Même s'il y a un ralentissement depuis 10 jours du fait d'une baisse de dotation de dose de vaccin pour la Communauté de Nemours et du fait du retard de certains villages pour la vaccination des plus de 75ans.

Fin de séance à 0h15.

Compte rendu vaccination au 28 avril



Bonne organisation des séances de vaccination avec prise de rendez-vous au téléphone du CCAS de Villiers tenu par Gabrielle, volontaire en service civique, ce qui décharge le secrétariat de la Mairie.

Gabrielle rédige et distribue des flyers aux personnes concernées, reçoit les appels, transmet la liste des inscrits régulièrement à la communauté de communes du pays de Nemours, reçoit les rendez-vous et informe les personnes concernées.

Les administrés ont remercié toute l'équipe municipale et tout particulièrement Gabrielle pour la gestion administrative. A ce jour 69 personnes ont été vaccinées.

Le CCAS ayant accompli sa mission auprès des personnes âgées, les Villarons sont invités maintenant à prendre rendez-vous auprès des centres de vaccination.

Chrisine Groetzinger

Budget 2021

Il existe en réalité 4 budgets :

- 1- Le Budget principal de la commune
- 2- Le Budget du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)
- 3- Le Budget Eau et assainissement
- 4- Le Budget du CCAS

Un petit historique 2020

Sur l'activité communale, en raison de la crise sanitaire, les recettes de location du foyer rural ont été inexistantes. Le chantier 27 rue Gabriel Bachet a pris un gros retard et a généré des surcoûts.

Sur l'activité du RPI, pour respecter impérativement les consignes sanitaires, nous avons dû augmenter le nombre de lieux de vie périscolaires et le nombre des personnels encadrant les élèves. A cet égard, Villiers-sous-Grez a appliqué à la lettre les consignes de distanciation et de non mixité des classes. On constate aussi une augmentation considérable tant des produits d'entretien que de chauffage.

Pour l'eau et l'assainissement, rien de nouveau si ce n'est que notre réseau est mono-conduit dans le vieux village (nos eaux sales et pluviales sont évacuées dans un seul conduit donc un traitement global doit être effectué) ce qui perturbe de façon importante notre station d'épuration et nous empêche de recevoir entièrement une dotation du service de l'eau.

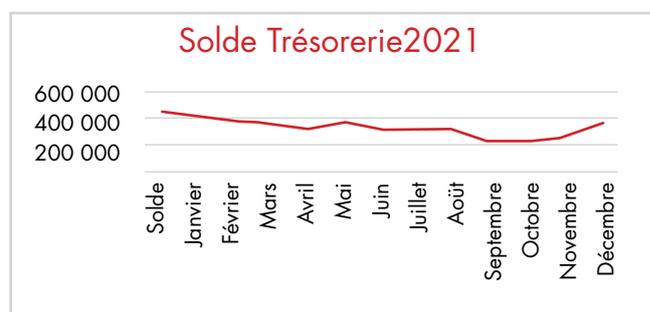
Sur l'activité du CCAS : les repas des anciens et du Noël des enfants ont été annulés, des colis cadeaux ont pris le relais.

Prévisionnel 2021

1- Trésorerie de la commune

Ces différents faits de 2020, des TVA différées ou non récupérables « pompent » sur nos réserves en début d'année.

Une bonne nouvelle concerne le calcul de la dotation des taxes d'habitation : il sera supérieur de près de 10 000 euros par rapport au calcul précédent. En effet, le gouvernement a décidé de donner aux communes la part départementale puis fera jusqu'à 2023 un processus de bonus-malus pour rétablir l'équilibre initial (« ça c'est pour le futur, profitons de l'instant présent »). N'oublions pas non plus qu'un prêt de trésorerie de 250 000 Euro est à rembourser au tout début de 2022.



Fonctionnement :

Une augmentation des charges par l'emploi d'un indépendant pour le remplacement systématique de nos agents techniques dès qu'ils sont en arrêt, des coûts de communication plus importants les réunions ne pouvant plus se tenir (photocopies/impression/informatique visio...). Nous avons pris la décision de ne pas toucher au montant total des subventions aux associations malgré le peu d'activité, ni au budget du CCAS. L'entretien de la voirie ne peut pas être pris comme investissement bien que cela représente des sommes importantes. Comme l'année dernière, les personnels techniques combleront les trous des rues du village et ceux des rues et routes avoisinantes seront traités par une société spécialisée.

Investissements :

Le budget prévoit de nombreux investissements appuyés par des subventions, comme je l'ai dit, il est important que ces subventions soient réceptionnées avant la fin de l'année sans quoi le budget serait déséquilibré. C'est pourquoi pour les projets participatifs je fais en sorte de les boucler pour Août 2021.

La fin des travaux du 27 rue Gabriel Bachet et l'extension de l'aire de stationnement sont financés par un emprunt au Crédit Agricole.

Pour les autres investissements ils seront supportés par la trésorerie de la commune.

Ces dépenses d'investissements prévisionnelles seront engagées ou non selon leur rapidité d'exécution : acquisition du terrain de M Champion derrière la station d'épuration, finalisation des travaux du 27 rue Gabriel Bachet, aire de stationnement rue Creuse, aire de stationnement rue René Lefebvre, éclairage solaire du Chemin de la Garenne, rénovation des vestiaires du stade, reconstruction du mur écroulé des services techniques, goudronnage de voirie, modification de l'arrêt de bus du 55 rue René Lefebvre, camion électrique, modification de poubelles dans le village et le hameau, bornes vélos, tondeuse électrique, serveur informatique, citerne incendie à Busseau, parc ado et point de rencontre, columbarium, jardin éducatif et poulailler.

2- Budget du RPI

Il est très tendu, tout juste à l'équilibre du fait des dépenses de personnel supplémentaire, du niveau de consommation des produits d'entretien, des ressources financières amoindries, des investissements d'isolation à réaliser d'urgence. Nous avons entamé une renégociation d'un emprunt du RPI pour en réduire les annuités, cela prendra effet en 2022.

3- Budget Eau – assainissement

Des traces d'Anthraquinone* sont détectées par l'agence de l'eau. Un contrôle de la SAUR montre qu'il faudrait changer une canalisation rue de Nemours ; toutefois le dernier contrôle de l'agence de l'eau est contradictoire par rapport aux résul-

tats de la SAUR. Je leur ai donc demandé de se mettre d'accord et les travaux ne seront réalisés qu'à ce moment pour éviter de faire et refaire... sans responsabilité. Le coût de ces travaux est très important puisqu'il est d'environ 70 000 euros à fond perdu sans pour l'instant de subventions envisageables.

4- Budget CCAS

Pas de changement d'attribution du montant financier par la commune, toutefois le CCAS prendra en plus le coût des jouets de Noël des enfants.

*Anthraquinone :

L'anthraquinone existe à l'état naturel dans certaines plantes (aloès, senna, rhubarbe, un type de nerprun nord-américain parfois appelé carcara), les champignons, les lichens, et la plupart des insectes, pour lesquels il sert de squelette de base aux pigments. Tisanes et laxatifs en contiennent également.

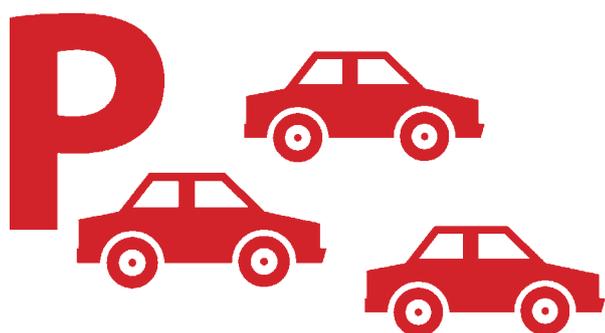
Des cas de non conformités en anthraquinone (concentration > 0,1 µg/L) observées dans les eaux distribuées, ont été rapportés pour 3 unités de distribution (UDI) situées dans l'Yonne et la Seine Maritime en 2010. Les investigations réalisées suggèrent un relargage ayant pour origine les revêtements hydrocarbonés de canalisations anciennes en acier ou en fonte (Guillet, 2010 ; VEOLIA, 2010). Les revêtements hydrocarbonés ont été utilisés dès la fin du XIX^e siècle et au XX^e jusqu'à la fin des années 1980 comme revêtements intérieurs de canalisations (tuyaux et raccords) en acier et en fonte (fonte grise ou fonte ductile), et plus tard encore pour les revêtements extérieurs, jusqu'aux années 1990. Ils ont également été utilisés comme produits d'étanchéité des réservoirs métalliques ou en béton et lors de la réhabilitation de ces derniers.

*Rapport d'expertise collective de L'Anses juillet 2011

Thierry Masson

Des nouvelles de la commission stationnement et circulation

En 2020 un sondage auprès des Villarons a fait apparaître qu'ils souhaitent en priorité que le stationnement et le plan de circulation dans le village soient améliorés. Pour y répondre un groupe de travail a été créé pour analyser les disfonctionnements dans les rues de la partie ancienne du village.



Les rues René Lefebvre, Gabriel Bachet et de l'Eglise ont déjà été « mises en examen » et les analyses se poursuivent. La rue de Larchant suivra si nécessaire, ainsi qu'une visite des lieux à problèmes des autres rues.

Pour l'essentiel il ressort de ce premier travail que comme les autres villages ruraux alentours les rues du vieux Villiers sont étroites et le nombre de places de stationnement réduit. De plus autrefois il n'était pas obligatoire de prévoir au moins une place de stationnement par logement créé. Ce n'est évidemment plus le cas depuis l'adoption du Plan d'Occupation des Sols (POS) et celle plus récente (2014) de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU). De nombreux habitants ont donc transformé leur cour en espace d'agrément. En conséquence les véhicules sont de plus en plus stationnés sur la voie publique. Depuis, la vie contemporaine a imposé pour beaucoup d'avoir plusieurs voitures ; ainsi le nombre de places disponibles n'augmentant pas il est impossible de respecter les réglementations du code de la route et le stationnement est devenu anarchique : bandes jaunes non respectées, trottoirs occupés, stationnement à cheval sur la chaussée et le trottoir etc. A noter les difficultés rencontrées par les riverains qui eux entrent/sortent de chez

eux, obligés de manœuvrer et contraints par des véhicules gênants.

Si le stationnement est un souci, la vitesse de circulation en est un autre et on en arrive à se poser des questions aux réponses contradictoires ; par exemple pourquoi mettre sa voiture sur le trottoir pour laisser un maximum de place aux conducteurs fous ???

Pour cette année j'aimerais que l'effort porte sur la rue de l'Eglise, qui est la rue principale et donnera la direction générale à notre plan de circulation. Pour celle-ci la commission préconise de passer en places marquées au sol et, comme pour tout le village, d'inciter les Villarons à rentrer leur(s) voiture(s) chez eux. En parallèle la Mairie s'engage à créer des places de stationnement à divers endroits du village pour que tout le monde puisse se garer sans créer de gêne, ceci étant bien évidemment soumis à l'obtention des subventions adéquates en cours de demande. Pour les gens de passage comme pour les Villarons qui ne peuvent pas mettre leur véhicule chez eux, il va falloir qu'ils se fassent à l'idée de marcher deux ou trois minutes pour aller de la voiture à l'endroit souhaité !

Du bas au haut de la rue de l'Eglise la municipalité s'engage aussi à matérialiser un passage piéton. Par ailleurs toujours pour cette rue, plus on avance dans l'étude et plus on s'aperçoit qu'un sens unique serait le bienvenu. Ce genre de décision ne peut se prendre que dans le cadre d'un plan général de circulation qui sera étudié dans la continuité du travail en cours. Aussi à l'ordre du jour la circulation des engins agricoles pour éviter qu'ils passent par le centre du village, tout en leur facilitant les déplacements.

Trois sous-groupes de travail planchent actuellement pour :

► En 1 : rédiger un livret explicatif et informatif qui sera distribué aux riverains de la rue de l'Eglise. Ce livret pourra aussi être consulté en Mairie par tous. Après collecte des remarques des riverains il sera mis à l'approbation de l'agence routière départementale, du conseil municipal puis de la préfecture.

► En 2 : Etudier la signalisation dans le village (panneaux indicateurs et informatifs).

► En 3 : Suivre les travaux qui découleront des décisions prises en Amont.

Pour l'ensemble des rues du vieux village nous devons investir chaque année avec l'aide de subventions sur au moins 3 ans. Voici des ordres de grandeur de prix : Ce n'est pas le marquage au sol qui est le plus onéreux environ 15 à 30 € la place, les panneaux environ 250 €, les radars entre 1 700 et 3 600 €, la création de places aux normes environ 20 000 € pour 5 places, et une aire de stationnement de 50 à 68 000 €.

Thierry Masson

8 mars, la Journée de la femme à Villiers

Surprise dans les rues de Villiers-sous-Grez, lundi 8 mars, journée internationale de la femme. Dans la nuit, certains panneaux de rues ont été féminisés.

Rue du poète Jean Tardieu, la plaque est devenue la rue Janine Hérisson, résistante, secrétaire au procès de Nuremberg et traductrice. La rue du résistant Villaron Gabriel Bachet, a été attribuée à sa femme Fernande Bachet, membre de l'Amicale des réseaux d'action de la France combattante. Le Foyer rural Jean-Louis Garban rebaptisé en hommage à l'ancienne maire Brigitte Delahaye-Audrain.

Notre objectif était de marquer les esprits et de faire réfléchir sur la sous-représentation des femmes dans l'espace public. « Nous espérons donner envie à des maires de rebaptiser certaines rues », commente une des trois auteurs de cette opération symbolique. « Nous avons fait des recherches pour mettre à l'honneur des femmes du village. Cette



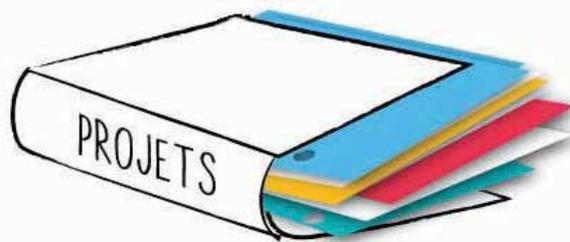
action se voulait éphémère, les affiches de papier ont été collées avec un mélange d'eau et de farine et disparaissent avec la pluie ».

Notre maire, Thierry Masson salue cette initiative éphémère mais regrette que les plaques commémoratives aient été touchées par cette action.

Point sur les projets

Projets participatifs de la région

- Réception de notre tondeuse électrique qui servira sur le tour du foyer, l'école et le cimetière.
- Citerne incendie de Busseau, une réunion avec le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) a été faite, les deux emplacements ont été trouvés, un appel d'offre lancé pour l'acquisition des citernes.
- Poubelles du Village : une commande a été faite pour des poubelles en matière recyclée (briques de lait), réception fin avril mise en place vers fin mai ainsi que les bornes à vélos.
- Poubelles de collecte de Busseau : une convention d'occupation d'un terrain a été signée, le projet est dans les mains de l'architecte des bâtiments de France, en attente de décision.
- Parc Ado : il a été décidé de faire un rocher d'escalade à la place des tables de jeux, celui-ci sera implanté sur la moitié du terrain de boule au Larry, le dossier est dans les mains de l'architecte des bâtiments de France, en attente de décision.
- Point de rencontre : plusieurs devis ont été reçus pour la création d'un kiosque et de bancs sur la zone du Larry. Le dossier est dans les mains de l'architecte des bâtiments de France, en attente de décision.
- Compostage au cimetière : suite à une réunion avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais il s'avère que le projet est complexe, un système de broyage manuel des déchets verts est en étude, si ça ne fonctionne pas ce projet sera transféré sur celui d'un jardin éducatif pour l'école.
- Camion électrique : celui-ci devrait être livré début mai.
- Eclairage solaire du chemin de la Garenne : Le syndicat d'électricité doit réaliser les travaux pour fin août au plus tard, une réunion de planification a été annulée du fait d'un cas de covid dans l'équipe du syndicat.



Projets divers

- Promotion de la biodiversité dans les terrains communaux : La création d'un verger dans le champs du 27 rue Gabriel Bachet, création d'un fruitier à côté de l'église, création de prairies fleuries au rond-point, remise en état du terrain de drainage de la station d'épuration et création d'une petite mare.
- Garage de Villiers : l'actif du garage est constitué d'une SCI et d'un fond de commerce. Pour l'immobilier détenu par la SCI : petite promesse d'une petite subvention (avec de nombreuses réserves dont celle de dépollution), pour l'acquisition de l'activité par elle-même (le fond de commerce) pas de subventions trouvées.

Nous ne voulons pas faire l'acquisition de l'immobilier seul et laisser en location, ceci ne réglera pas notre problème en face du garage. L'équilibre financier sans un emprunt, n'est pas faisable actuellement. De plus, toujours aucun document de la part des propriétaires du garage pour analyser et faire notre offre.

- Mairie : Une réunion avec un architecte de la CAUE, une conférence téléphonique avec l'architecte des bâtiments de France, une réunion avec l'inspectrice de la DRIEE.

La surface devrait être de 190 m² au sol, Actuellement 3 possibilités se profilent : deux créations et une rénovation.

- Créations : soit en bout d'allée des Tilleuls, soit sur l'avant du foyer (à l'endroit de la place handicapée et du local poubelles)
- Rénovation : aménagement des bâtiments communaux des 3 et 5 rue de Larchant.

Ces projets seront soumis aux votes des Villarons une fois les dossiers complets.

- Circulation : vous trouverez un article complet dans les page de ce Plume-Tambour.

Thierry Masson

Recrutement pour Service Civique

Martjee den Dikken nous quitte début juin.

Dans le cadre de notre agrément pour recevoir en mission des jeunes volontaires en service civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Christine Groetzinger vient de publier sur le site « Service Civique » un recrutement dans le domaine « Environnement » : (Sensibilisation aux enjeux environnementaux et à la responsabilité citoyenne et à la cohésion sociale).

Il s'agit d'accueillir un jeune volontaire âgé de 18 à 25 ans pour une durée maximale de 8 mois non renouvelable, à raison de 24 heures par semaine. Ce jeune travaillera sur des services identifiés et validés par la commune.

Nous précisons qu'il ne s'agit, en aucun cas, d'emplois salariés. Les volontaires en service civique sont appelés non à remplacer un salarié mais à assurer une mission de service public. Les volontaires qui effectuent leur service civique perçoivent directement de l'Etat une indemnité mensuelle de 473,04 euros et une indemnité de la commune de 107,58 euros.

Merci de passer l'information aux jeunes de votre connaissance qui pourraient être intéressés par ces propositions. (Envoyer CV et lettre de motivation à la Mairie) ou connectez-vous sur www.service-civique.gouv.fr

Christine Groetzinger



Maartje, première volontaire en service civique pour la mission « Sensibilisation aux enjeux environnementaux, à la responsabilité citoyenne et à la cohésion sociale » à la mairie de Villiers-sous-Grez, est lauréate de la promotion 2021 de l'Institut de l'Engagement.

Un grand bravo !



Clôture du stade

Sécurisation des abords du mini stade, pour éviter que des ballons ou enfants dévalent vers la rue de Nemours



ATTENTION CANICULE



Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez
l'alcool



Mangez en
quantité suffisante



Fermez les volets
et fenêtres le jour,
aérez la nuit



Mouillez-vous
le corps



Donnez et prenez
des nouvelles
de vos proches

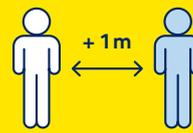
Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

Plan Canicule - Les Bons Gestes

Comme tous les ans, se met en place le Plan National Canicule (P.N.C.) à partir du 1^{er} juin en cas d'épisode de forte chaleur.

Lorsqu'il fait très chaud pendant plusieurs jours, et que la température ne redescend pas même la nuit, chacun de nous doit alors comprendre les risques auxquels il est exposé.

Gardez le contact

Personnes âgées, isolées ou handicapées, faites-vous connaître auprès du C.C.A.S. de la mairie (Centre Communal d'Action sociale) pour figurer sur le registre communal afin de recevoir de l'aide en cas de vague de fortes chaleurs.

Donnez des nouvelles à vos voisins, aux membres de votre famille.

Les bons réflexes à adopter

- Boire régulièrement de l'eau, environ 1,5 litre par jour (peut se consommer aussi sous forme solide : concombres, agrumes, melons, pastèques, etc.),
- Manger en quantité suffisante (même si la faim ne se fait pas sentir),
- Maintenir sa maison au frais (en fermant les volets dans la journée), faire sécher son linge en journée,
- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour,
- Eviter les efforts physiques,
- Eviter de boire de l'alcool,
- Eviter de rester en plein soleil, et passer le plus de temps possible dans un endroit frais ou climatisé,
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches.

Inscription sur le registre pour suivi en cas de déclenchement du plan canicule.

Contactez le C.C.A.S. au 06 43 33 93 84 ou

le secrétariat de la Mairie au 01 64 24 21 03 (aux horaires d'ouverture)



Nuisances sonores

Les périodes de confinement qui se matérialisent pour certains d'entre nous par des phases intenses de télétravail, ont sûrement renforcé notre gêne à l'égard du bruit sous toutes ses formes.

C'est l'une des nuisances les plus fréquentes, même à la campagne. Le bruit participe grandement à notre qualité de vie, et peut dans certains cas avoir des effets sur la santé.

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour vos voisins, travaux de bricolage, de rénovation ou encore de jardinage, avec du matériel électrique ou thermique, sont autorisés sur les plages horaires suivantes :

- du lundi au vendredi de 7h00 à 20 h00
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les propriétaires d'animaux ou ceux qui en assurent la garde sont tenus de prendre toutes les mesures utiles afin de préserver la tranquillité de leurs voisins.

Enfin, dans les lieux publics (intérieurs ou extérieurs) et dans les lieux privés, aucun bruit gênant par son intensité, sa durée, sa répétition ou par l'heure à laquelle il se manifeste, ne sera accepté. Il en va de même pour le stationnement prolongé de véhicules, moteurs en marche.



Une contestation villageoise des coupes d'arbres de l'ONF et de la Direction des Routes à Villiers-sous-Grez et Grez-sur-Loing

Les faits

Les habitants de Villiers-sous-Grez ont été choqués par une action de l'ONF voici deux ans consistant à couper tous les arbres sur une grande largeur le long de la route menant à Larchant au prétexte de sécuriser cette dernière. Or ce 12 avril, un arrêté préfectoral « tombe » indiquant que deux routes menant à Grez sur Loing et à Nemours feraient l'objet de coupes dès le 19 avril. Dès lors et spontanément, de nombreux villageois s'organisent appuyés par les associations locales et montent une manifestation pour le 19 avril qui comprendra une petite centaine de personnes pacifiques mais décidées. Un dialogue en forêt va s'instaurer avec la directrice de l'ONF Ile de France Est, le directeur des routes de Seine-et-Marne, des gardes forestiers, le conseiller municipal chargé de l'environnement, d'autres élus et des habitants largement engagés dans la préservation du patrimoine de leur région.

Les griefs

Aucune concertation préalable sur des actions qui touchent au cœur des préoccupations des villageois n'a été initiée. La période choisie pour la coupe va à l'encontre de la faune aviaire ou terrestre en matière de nidification. Les arbres qui doivent être coupés (repérés par un rond de bombe rouge) ne sont pas forcément malades ou dangereux.

Les réponses

Les responsables tant de l'ONF que des Routes ont été à l'écoute des uns et des autres et plutôt constructifs. Pour l'ONF : « nous ne pouvons pas toujours communiquer en amont ». Pour la direction des routes : « la sécurisation des routes est notre préoccupation majeure ».

Le résultat

Beaucoup d'écoute de part et d'autre, du sérieux et de la détermination ont permis de surseoir aux coupes et d'envisager des relations apaisées entre parties prenantes avec une amélioration promise de la communication à l'avenir. Un inventaire précis des arbres dangereux est lancé rapidement. Les maires des communes seront contactés pour la suite.

Ce qui se passe ici n'est pas unique, c'est une pratique nationale.

Des intérêts contradictoires

- Les Français aiment leur forêt et l'ont vu croître, c'est un sentiment charnel. La moindre coupe leur arrache le cœur. Au demeurant la gestion sylvicole est une gestion de très long terme, sur des générations. Chacun a l'impression de travailler pour ses arrière-petits-enfants.
- Les responsables des routes eux, craignent des accidents par chute d'arbre (maladie, pluie, vent).
- L'Office National des Forêts a de nombreuses missions. En matière de coupe elle veille aux arbres dangereux et aux maladies de la végétation. Ces coupes sont souvent incomprises par le néophyte. En effet, un arbre malade qu'on abat peut nécessiter l'abattage d'un autre arbre à proximité. Le maintien d'une biodiversité peut nécessiter également des coupes particulières pour constituer par exemple des prairies. Ce qui est beau à l'œil n'est pas forcément optimal pour le biotope.



Discussion animée entre les villageois et les représentants de l'ONF.

- L'Office National des Forêts en tant qu'Établissement Public Industriel et Commercial est dans une situation financière dramatique depuis des années. Quoiqu'en partie autonome, l'État lui impose des économies budgétaires drastiques. En outre l'État est un mauvais payeur à l'égard de l'ONF. Les directions successives n'ont pas amélioré non plus les choses en choisissant de se financer de plus en plus grâce aux ventes de bois. Les personnels de l'ONF ont passé un concours pour exercer une passion dont la mission est garantie par leur statut, une vocation avec une grande connaissance des espèces et de la faune. L'attitude plus commerciale de l'Office et un management particulier ont provoqué une vague de 24 suicides en quelques années dont la presse a peu parlé. En réalité, la forêt n'est pas définie comme un écosystème vivant mais plutôt comme un capital dont on souhaite assurer la capacité à fructifier.

- En même temps, un certain nombre d'écologistes ont des visées très particulières. Par exemple, il faudrait abattre les chênes pédonculés car trop consommateurs d'eau. Il ne faudrait toucher à aucun arbre malgré leur dangerosité. L'idée pour certains qu'il faudrait planter des arbres est battue en brèche : dans une forêt bien gérée, la récolte des grands arbres, arrivés à maturité, ouvre un puits de lumière qui permet aux jeunes pousses du sous-bois de prendre le relais. Un business vert ju-teux peut naître de ces plantations. Le changement climatique peut être parfois un alibi pour multiplier les coupes rases.

- En tout état de cause, la forêt dépend de très nombreuses directives, règlements, codes, schémas générés par l'État, l'Europe, la Région, les parcs naturels etc.

Villiers-sous-Grez, Grez-sur-Loing, Samois et tous les autres ...

Ces divers éléments montrent à l'évidence que le sujet ne peut être apaisé, les objectifs étant contradictoires. Il faut d'ailleurs saluer les maires qui, malgré une inquiétude légitime et un souhait de préserver le patrimoine environnemental, n'ont pas pris position officielle n'ayant généralement aucun mandat en la matière... Les responsables, s'il y en a, sont à chercher ailleurs qu'auprès des femmes et hommes en vert qui reçoivent parfois des quolibets alors qu'ils exécutent ce qu'on leur impose. Quant aux villageois, ils sont charnellement liés à la nature dont ils connaissent la réalité tangible. C'est la raison de leur détermination et il se trouve que le pot de terre gagne parfois sur le pot de fer mais pour combien de temps ?

Jean-Pierre Girard



Nettoyage de printemps

Distanciation sociale oblige, pas de photo de groupe des « nettoyeurs de printemps » cette année même si les bénévoles étaient toujours aussi nombreux.

Une organisation bien pensée par les élus a permis de se répartir la tâche facilement pour un ramassage efficace et rapide. Merci aux Villaronnes et Villarons qui se sont mobilisé(e)s pour la propreté de notre village.

Françoise Hubert



Le concours de l'Arbre de l'Année fête ses 10 ans ! **Participez au concours de l'Arbre de l'Année 2021 !**

Un arbre compte dans votre vie ? Et s'il devenait l'Arbre de l'année 2021 ? Le concours organisé par le magazine Terre Sauvage et l'Office national des forêts revient pour une 10^{ème} édition afin de récompenser les plus beaux arbres de notre patrimoine français.

Envoyez vos candidatures dès maintenant !

L'édition 2020 a permis au hêtre de « Lou Deime », situé dans le Cantal en Auvergne-Rhône-Alpes de remporter le Prix du Jury. Vous souhaitez, vous aussi voir un arbre devenir le plus beau de France ? Pour cela, vous avez jusqu'au 24 août 2021 pour déposer la candidature de votre arbre préféré sur le site du concours : www.arbredelannee.com.

Pour participer c'est très simple : Individuellement ou en groupe, prenez trois photos, puis décrivez en quelques mots son histoire, ses caractéristiques esthétiques, biologiques et historiques et les liens qui vous unissent à cet arbre.



Le hêtre de « Lou Deime » Prix du Jury 2020
©Terre Sauvage / Emmanuel Boitier

Le jury sélectionnera les candidats en septembre

Comme chaque année, le jury composé du magazine Terre Sauvage, de l'Office national des forêts, de l'association A.R.B.R.E.S, de la LPO et de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France se réunira en septembre et sélectionnera les futurs arbres nominés qui représenteront chaque région. Ces arbres feront l'objet d'une production photo par un photographe du magazine Terre Sauvage.

Votez pour votre arbre préféré du 2 novembre au 4 janvier 2022

A partir du 2 novembre, le public sera invité à voter sur le site du concours et ainsi élire l'arbre qui recevra le Prix du Public 2021 et qui représentera la France lors du concours de l'Arbre de l'Année Européen 2021 en février prochain.

Les résultats seront annoncés en janvier

Le jury se réunira en janvier 2022 et remettra le Prix du Jury et le Prix du Public. Si les conditions sanitaires le permettent, les lauréats seront dévoilés lors d'une cérémonie et feront l'objet d'une publication dans le magazine Terre Sauvage.

CONTACTS PRESSE

aurelia.lefetey@onf.fr
☎ 06 67 74 36 52

pauline.cecotti@bayard-territoires.com
☎ 04 79 26 27 60

www.arbredelannee.com



Favoriser la biodiversité grâce aux terrains communaux

Des projets de valorisation des terrains communaux commencent à voir le jour à Villiers. Parmi les projets prévus, un poulailler communal à destination des enfants et des parents d'élèves de l'école maternelle sera mis en place sur un terrain communal proche de l'école.

Pendant ce temps, d'autres idées de projets émergent :

- L'implantation et la revalorisation de vergers
- La création de prairies fleuries
- L'implantation d'une mare naturelle

Prairies fleuries



Une autre initiative visant la préservation de la biodiversité consisterait à la mise en place de prairies fleuries. Cela permettrait notamment de favoriser la présence de pollinisateurs sur le village et permettrait aux abeilles des apiculteurs villarons de butiner en toute tranquillité. Ce projet pourrait être couplé avec une mise en place de ruchers communaux. ■



Une mare naturelle

Enfin, la création d'une mare naturelle favoriserait la biodiversité sur le village. En effet, les zones humides sont de réels refuges pour la faune, allant des insectes aux oiseaux en passant par les amphibiens. La création d'une mare permettrait ainsi de créer une zone accueillante pour la faune du Gâtinais. ■

Maarje

Vergers

Un de ces projets consiste en l'implantation d'un verger de petits fruitiers à côté de l'Église du village, emplacement anciennement prévu pour le jardin de l'école. Vu sa localisation, le jardin de l'école va être repensé pour permettre une meilleure accessibilité pour les enfants et l'équipe pédagogique de l'école. Il sera donc implanté dans la cour de l'école.

Le verger de petits fruitiers serait un verger ouvert, accessible à tous et à toutes et facile d'entretien qui compléterait les arbres fruitiers déjà présents pour permettre des récoltes variées sur différentes périodes de l'année. Des panneaux informatifs seraient mis en place pour permettre une bonne visibilité du verger.

Un autre projet revaloriserait le verger déjà présent au 27 rue Gabriel Bachet, sur terrain communal, à travers l'identification des arbres présents ainsi que leur remise en état. De nouveaux fruitiers seraient également implantés sur la parcelle. Ces fruits seraient récoltés afin de les presser en jus grâce au pressoir mis à disposition par le Parc. ■



Les Rencontres musicales ProQuartet en Seine-et-Marne

22^e édition



15 mai
au 25 juin 2021

Informations et réservation
www.proquartet.fr

La Lettre
Du Musicien

CLASSIQUE
PARIS-PLAISIR

Télérama

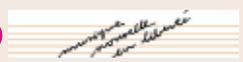


SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

Pays de
Fontainebleau
Communauté d'agglomération

MECENAT
MUSICAL
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SPEDIDAM
LES ORFÈVRES DES INSTRUMENTS



Eglise de Villiers-sous-Grez - Dimanche 13 juin à 16h00
Quatuor Métamorphoses
J.S. Bach - J. Haydn - C. Pépin - C. Saint-Saëns

Lettre d'information du « Houblon Villaron »

Depuis un an la crise sanitaire n'a pas permis aux sympathisants et aux adhérents de l'association de participer à nos différentes fêtes habituelles et donc de se voir, d'échanger et d'entretenir le lien de convivialité auquel nous tenons tant.

Nous espérons mettre fin à cette interruption le samedi 28 Août 2021 à l'occasion de la fête de la récolte. Voici donc un résumé de ce qui s'est passé depuis la dernière fête.

La récolte 2020 s'est faite dans la plus stricte intimité grâce aux adhérents de l'association contraints par les mesures sanitaires en vigueur à l'époque. Une récolte médiocre, résultat de la sécheresse printanière, volontairement non compensée par des

arrosages. Ce test de saison sans arrosage reste positif car le houblon a tenu bon et en sort renforcé. Un exemple d'adaptation naturelle au terroir.

Si la quantité n'y était pas, la qualité a été au rendez-vous. Exceptionnelle elle a permis à des partenaires de l'association comme Mappiness, La Mousse de Bleau ou 77Craft, de brasser une bière ou deux en échange d'un don à l'association. Pour comparer une saison sans arrosage et une avec, nous veillerons pour la prochaine récolte à ce qu'une éventuelle sécheresse soit compensée.

Cet hiver deux variétés de houblon ont été arrachées car leur manque de productivité depuis le début les a désignées comme inadaptées à notre terroir. Ces quarante pieds ont été remplacés par une nouvelle variété que l'on espère mieux adaptée.

En Mars les pieds de houblon ont pointé leur nez hors de terre. C'est donc le moment de la pose des ficelles. Dommage que cette année encore on ne puisse pas assister au ballet des professionnels des travaux en accès difficile perchés à 7,5 mètres de hauteur dans la toile d'araignée de nos câbles. Donc pas de fête ce printemps mais, bis repetita, nous n'en serons que plus contents de nous retrouver à la fête de la récolte le 28 Août prochain.

D'ici là retenez la date. Nous vous la rappellerons et vous tiendrons informés des différentes réjouissances prévues. Anticipant le plaisir de nous retrouver portez-vous bien, le plus difficile est passé !

Miguel Garcia



Tennis



La belle saison a commencé! Il est temps de se remettre au sport pour ceux qui ont hiberné.

Nos courts de tennis sont ouverts et accueillent déjà une trentaine d'adhérents petits et grands.

Comme nos tarifs défient toute concurrence, il est encore temps de cotiser pour cette saison.

Nous vous en rappelons les conditions:

60 € cotisation adulte

30 € cotisation jeune - 18 ans

110 € cotisation famille

Licence facultative : 30 €

Pour toute information et adhésion, demandez un formulaire

par email : tennisvsg@gmail.com,

par téléphone/SMS : 06 80 51 51 80

ou par facebook @TCVilliers

Dès que nous le pourrons, nous ferons une après-midi festive pour se rencontrer et taper quelques balles.

Un grand merci à tous nos adhérents en espérant en voir d'autres arriver encore et bonne saison à tous!

Augustin, Carl, Nico & Ria

Le printemps des Poètes



PRINTEMPS
DES
POÈTES

LE DÉSIR
23^e PRINTEMPS DES POÈTES

Le printemps des Poètes est reporté au dimanche 23 mai à 15h00 au Foyer Jean-Louis Garban

Cette année le Printemps des poètes est placé sous le signe du désir.

Et d'emblée, le premier désir commun que nous aimerions ressentir ne serait-il pas tout simplement de vivre ce moment ensemble, sans entraves ?

Guillaume Chapet



Course d'Orientation

Sandra Olivier et son club Balise77 vous proposent de participer à un évènement d'orientation à Villiers sous grez.

Seul, en famille, en courant, en marchant ; c'est comme voulez et quand vous voulez tout le mois de mai.

Il vous suffira de vous rendre en mairie aux horaires d'ouverture et de demander la carte (gratuite) du circuit voulu. Il vous faudra également charger l'application gratuite Navitabi sur votre téléphone et suivre les instructions.

A.M.A.P L'ART DU CHAMP



Qu'est-ce que c'est ?



Des produits de qualités tout au long de l'année: légumes bios et variés, poulets, pintades et oeufs bios



Un engagement envers un producteur local au sein d'une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne



Un temps d'échange et de partage lors des distributions et journées à la ferme

REJOIGNEZ-NOUS

Distributions le jeudi soir à Villiers-sous-Grez

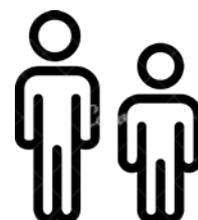
Grand panier de légumes : 24€ / Petit panier : 12€

Poulet : 11€/Kg

Contactez-nous par mail à lartduchamp@gmail.com

ou par téléphone au 06 77 66 85 97

Adhésion à l'association: 12€



En attendant les légumes de printemps...

Pour les amateurs de cuisine, nous sommes en charnière : C'est la fin des légumes d'hiver (choux, courges) et les bons légumes de printemps se font encore attendre (tomates, concombres)... que faire alors ?

Deux solutions :

- Vous pouvez commander un Hippié Bowl à emporter depuis chez moi au 9, rue de l'Église disponible chaque jour du mardi au samedi avec une nouvelle recette toutes les semaines.
- Ou bien à vous de jouer ! Voici deux recettes de Hippié Bowls qui utilisent les quelques rares légumes du moment.

Salade de pommes de terres méditerranéenne

Ingrédients

700 g de pommes de terre
1/4 d'oignon rouge émincé
1/2 botte de persil haché
1/2 botte d'aneth haché
20g de câpres

Pour la vinaigrette :

7 cl huile d'olive
2 cuillères à soupe de vinaigre blanc
2 cuillères à café de moutarde
une pincée de poivre
une pincée de graines de coriandre moulues

Préparation

Laver les pommes de terre. Vous pouvez éplucher si vous préférez, mais vous enlevez une partie très bénéfique de la pomme de terre. La peau contient de la fibre, du potassium, des vitamines B et C, etc.

Faire bouillir les pommes de terre dans de l'eau salée pendant 20 minutes environ. Il faut que la pomme de terre soit cuite, mais pas trop. A surveiller !

Pendant la cuisson des pommes de terre, préparer la vinaigrette, en mélangeant tous les ingrédients.

Après la cuisson des pommes de terre, égoutter, couper en gros morceaux. Puis mettre dans un saladier et mélanger avec la vinaigrette. Enfin laissez refroidir.

Ajouter les oignons, le persil, l'aneth et les câpres et mélangez.

Mettre au frigo pour bien tout refroidir.



Du Géocaching à Villiers sous Grez ?



Le Géocaching est un loisir qui consiste à utiliser le positionnement par satellite pour rechercher ou dissimuler des caches dans divers endroits

à travers le monde. Tout l'intérêt se trouve dans l'utilisation des lieux au patrimoine remarquable ou tout simplement touristiques pour y dissimuler des « géocaches ». Une

« géocache » est un petit contenant étanche comprenant un registre des visites et quelques petits objets.

L'ensemble des caches est répertorié sur le site web et l'application gratuite « Géocaching ». Certaines caches sont accessibles facilement, d'autres peuvent nécessiter de résoudre une énigme ou de suivre une randonnée. D'ailleurs, une « géocache » existe au sein de notre village aux abords de l'Église Saint Etienne, dans l'attente que, dans quelques temps, d'autres soient ajoutées.



Ingrédients

Une dizaine de grandes feuilles de blettes

1 tasse de riz rond

2 tomates coupées finement en dés

1 oignon haché finement

1 botte de persil haché

3 cuillères à soupe d'huile d'olive

3 cuillères à soupe de jus de citron

sel



Hippy Bowls

Végétarien, fait maison, produits locaux

Suivez ma page instagram ou facebook pour être au courant du Hippy Bowl de la semaine et réservez le en message privé ou bien par sms au 06 13 13 16 99

Dolmas au feuille de blette

Préparation

Cuire le riz rond et mettre de côté.

Blanchir les feuilles de blettes (1 à 2 minutes dans de l'eau bouillante, puis rincer à l'eau froide).

Préparer la farce : dans un saladier, mélanger tous les autres ingrédients.

Avec un couteau, enlever les grandes tiges blanches des feuilles de blettes. Puis couper la feuille en 3 ou 4 portions (1 ou 2 si elles sont petites).

Prendre une portion de feuille de blette, mettre une cuillère à café de farce sur le bord.

Plier les deux côtés d'abord, puis rouler la feuille.

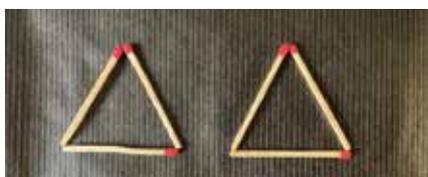


Répéter afin de rouler toutes les feuilles de blettes.

Placer les dolmas bien serrés dans un panier pour cuisson à vapeur. Cuire pendant 10 minutes à vapeur, puis laisser refroidir.

Déguster avec la salade de pommes de terre.

Enigme...



Vous avez sur cette photo deux triangles. Comment obtient-on 4 triangles en ne déplaçant qu'une seule allumette ?

Solutions sur le site de la mairie : <https://villierssousgrez.fr>

Horaires de la mairie

lundi, mardi, jeudi : 13h30 -17h00 - samedi : 9h00 -12h00
01 64 24 21 03 - mairie.villiers-sous-grez@laposte.net

Permanences de nos conseillers municipaux

samedi matin : 10h00 -12h00

Horaires de l'agence postale

lundi à vendredi : 13h30 -16h00 - samedi : 10h00 -12h00

Horaires de la bibliothèque

mercredi : 10h00 -12h00

jeudi : 9h00 -10h00 et 16h30 -18h30

samedi : 17h00 -19h00

Tél. 06 48 20 12 11 - bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

Collecte ordures ménagères

le mardi matin



Les éboueurs ne prennent plus les sacs en dehors des conteneurs poubelles



Collecte des bacs jaunes

le mercredi matin des semaines paires

5 et 19 mai - 2, 16 et 30 juin - 13 et 27 juillet

Rentrer les poubelles après passage du Smetom

Les containers à verre et à vêtements ont été déplacés fin mars. Ils sont maintenant rue de Nemours, à côté du stade.

Entre deux Plume-Tambour, continuez de vous informer en consultant notre site internet : www.villierssousgrez.fr

Un temps pour soi...

Rendez-vous à l'espace Bien-être 6 bis, rue de l'Eglise à Villiers-sous-Grez

Reiki

Le Reiki nous met en contact avec notre propre force vitale, rétablit l'équilibre originel qui se trouve en nous et réactive nos propres ressources naturelles pour faire face aux difficultés rencontrées sur le plan mental, physique, émotionnel.

Durée de la séance 1 heure : 50 euros

Access Consciousness

C'est un accès à plus de conscience, de possibilités et de choix. Cette méthode nous libère de la limitation des pensées, des sentiments, et des émotions. Et nous redonne de l'élan.

Durée de la séance 1 heure : 50 euros

Pour prendre rendez-vous

Véronique Bach : 06 62 36 32 75

Réflexologie

La réflexologie plantaire est un art ancestral issu de la médecine traditionnelle chinoise, qui permet la stimulation des zones réflexes en lien avec les différents organes et parties du corps. Le champ d'action de la réflexologie est vaste, il stimule la circulation des énergies et harmonise le fonctionnement de notre organisme.

Détente garantie à l'issue de la séance.

Une séance dure environ 1 heure

Tarif : 55 euros

Pour prendre rendez-vous

Muriel Verdier : 06 44 67 80 12

Carnet

NAISSANCE

Bienvenue à Simao, Albert, José Da Silva Pommier, né le 30 mars 2021 de Anthony Da Silva et de Shirley Pommier

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Appel aux Villarons !

Afin d'anticiper les décorations de Noël, nous faisons appel à votre participation ; si vous le voulez bien nous serions heureux de récupérer les restes de peintures entamées dont vous n'avez plus besoin, afin d'ajouter de nouveaux décors pour les fêtes de fin d'année. Si vous voulez participer pour peindre nos décorations vous serez les bienvenus ;

pour tous renseignements :

Tel. 06 07 41 57 12

Martine Melet, Conseillère municipale